



Le sanglier, ami ou ennemi de la chasse ?

André Théret

Chasseur retraité

Résumé

L'explosion des populations de sangliers est un phénomène récent dont les chasseurs portent l'entière responsabilité. Dans beaucoup de sociétés, le tableau d'une journée de battue correspond à celui de toute une saison de chasse il y a une trentaine d'années. On note une forte hétérogénéité géographique.

Trois interrogations pour les chasseurs :

Pourquoi cette explosion ?

Quelles conséquences pour la chasse ?

Quelles solutions ?

La gestion conservatrice pratiquée (protection des laies adultes, agrainage excessif, mise en réserve des zones de bauges, etc...) est à l'origine des sureffectifs et de toutes nos difficultés. La survie des marcassins est plus importante, les jeunes laies se reproduisent plus tôt, les laies adultes vieillissent mieux ; tout concourt à la surabondance.

Les conséquences de cette explosion des populations de sangliers sont importantes pour l'avenir de la chasse. Les problèmes se posent :

Au niveau du sanglier, le symbole de l'animal sauvage que l'on a inféodé à l'homme en lui apportant une grande part de son alimentation ;

Au niveau de l'environnement, une trop grande concentration de sangliers se traduit par une réduction de la bio-diversité (disparition des escargots, des plantes à bulbes, des lapereaux,...) ;

Au niveau des agriculteurs, l'expansion du sanglier est une source de querelles ;

Au niveau du chasseur, on voit se développer la course au tableau, le rachat de journées dans les chasses où l'on cartonne. Nous devenons des viandardards ;

Au niveau de la chasse en général, l'explosion du sanglier a induit une augmentation du prix des locations, les domaniales entraînant les territoires privés dans une course à l'argent qui élimine les jeunes chasseurs.

Pour diminuer les populations de sangliers, il faut en priorité augmenter les prélèvements en libérant le tir dans toutes les classes d'âge et de sexe. Il faut également réduire l'agrainage qui à terme ne devrait être permis que pour protéger les cultures pendant les périodes sensibles (semis, blés en lait, ...).

Nous connaissons les solutions mais aurons-nous le courage de les appliquer pour que le sanglier redevienne l'ami de la chasse qu'il était, il y a une trentaine d'années ?

*
* *

Si vous m'aviez posé cette question il y a une trentaine d'années, j'aurais répondu sans hésiter que le sanglier était le grand ami de la chasse, l'animal sauvage mythique, rare, que chacun d'entre nous rêvait de tirer un jour.

A cette époque, je débutais ma carrière de chasseur dans les 300 hectares de bois communaux du village où je venais de m'installer. La société de chasse réalisait un tableau annuel de 2 ou 3 sangliers et de quelques chevreuils. Le jour où un sanglier était tué, c'était la gloire. J'ai des photos des habitants, surtout des enfants, venant voir le sanglier sur la place. Le soir, les chasseurs se

réunissaient au café pour manger la "gruotte", le nom local des abats de sanglier (cœur, foie). Les bredouilles étaient nombreuses mais il ne manquait personne à la chasse suivante. Aujourd'hui, malgré la vingtaine de sangliers tués par saison, on ne mange plus la "gruotte".

Quelques années plus tard, j'ai tiré et tué mon premier sanglier dans une des grandes chasses des Ardennes où je remplaçais un actionnaire. Ce jour là, on avait fait un gros tableau : 3 sangliers...Je viens de regarder les archives de cette société. Le tableau annuel moyen était à l'époque d'une douzaine de sangliers, c'est dix fois plus maintenant. Aujourd'hui on constate que de nombreux chasseurs revendent les journées de chasse quand ils ne sont pas libres. Ils ne cherchent plus à se faire remplacer. La convivialité régresse, aux dépens des jeunes chasseurs.

Deux remarques à garder en mémoire :

Un jeune chasseur comme moi pouvait à l'époque chasser en y consacrant environ 10% d'un mois de salaire, ce qui était supportable pour sa famille.

Le niveau des tableaux de grand gibier était dix fois plus faible qu'aujourd'hui et la population de chasseurs était au sommet, environ un million de plus.

Il y a 30 ans, la situation de la chasse en France semblait sereine mais insidieusement, sans que l'on s'en alarme, la chasse du sanglier commençait à dérapier. Dans les 8000 hectares de la forêt d'ARC en BARROIS, en Haute-Marne, un tableau de plus de 500 sangliers était réalisé en 1974-75, avant l'acquisition de cette forêt par l'état. Ce type de chasse devenait le modèle que chacun voulait imiter. Certains ont réussi. Au centre des Ardennes, dans une chasse d'environ 1100 hectares en forêt ouverte, durant la saison 2006-2007, le groupe de chasseurs a tué 250 sangliers avec une journée de 43 bêtes, soit environ 2 tonnes de sanglier. Proportionnellement, cela donnerait un tableau annuel de 2000 sangliers à ARC en BARROIS. Les élèves ont dépassé les maîtres !

Nous n'avons pas su écouter ceux qui s'inquiétaient déjà de la montée en puissance du sanglier. Il y a une quinzaine d'années, Michel ROY, président de la fédération de la Marne était invité à une journée de chasse sur le camp de SUIPPES. Le matin, nous avons tué une dizaine de sangliers, un tableau exceptionnel à cette époque et qui apparaîtrait bien modeste aujourd'hui. Trouvant que le tableau était trop important, le président ROY nous dit : *"on ne va quand même pas tirer les sangliers comme des lapins !"*

Cette remarque m'avait surpris et marqué. Quel dommage que l'on n'ait pas compris plus tôt qu'il avait raison.

L'explosion des populations de sangliers dont les chasseurs sont les principaux responsables est un phénomène récent, national, qui a des conséquences très importantes pour l'avenir de la chasse. Pour quantifier, on peut dire que dans de nombreuses chasses le tableau d'une journée de battue correspond à celui de toute une saison de chasse il y a une trentaine d'années.

J'ai vécu cette évolution comme chasseur, comme administrateur dans une société de chasse de 16000 hectares et comme président d'une société communale de 300 hectares. C'est cette expérience que je souhaite transmettre, surtout aux jeunes chasseurs, pour qu'ils en tirent les leçons et fassent mieux que nous au niveau de la gestion du sanglier.

Je tiens à préciser que je donne mon opinion à titre personnel. Je suis un électron libre cynégétique, même si la Fédération des chasseurs des Ardennes a reconnu que j'avais bien servi la chasse, comme chasseur de base, en me remettant un diplôme d'honneur.

Je n'ai pas le droit d'avoir la langue de bois quand je vois les difficultés que rencontrent les jeunes pour intégrer le monde de la chasse, notre monde, un monde où l'on rentrait facilement quand nous avions leur âge.

Trois interrogations :

- Pourquoi cette explosion ?
- Quelles conséquences pour la chasse ?
- Quelles solutions ?

Cette explosion concerne la plupart des régions françaises mais présente une grande hétérogénéité géographique au niveau local.

Un exemple caricatural : la société de chasse du village où j'habite actuellement a tué un sanglier cette saison sur 200 hectares et une autre société, à moins de dix kilomètres, a tué 250 sangliers sur un territoire ouvert de 1100 hectares...

Cette hétérogénéité tient au fait que si tous les territoires de chasse –même les plus petits- ont des salles à manger où le couvert est mis en permanence, ils n'ont pas tous des chambres à coucher confortables. On chasse le jour, au moment où le sanglier est souvent dans la chambre.

Dans les Ardennes, il existe moins de dix sites où prolifèrent les sangliers, ce que j'appelle des abcès cynégétiques, des endroits où les soirs de battue on se demande si l'on est dans un rendez-vous de chasse ou dans un abattoir. C'est sur ces sites qu'il faut agir. Ailleurs, les densités sont plus raisonnables voire même faibles dans quelques zones.

Cette explosion est due à un facteur principal -l'agrainage- et à des facteurs secondaires comme les lâchers de repeuplement et les restrictions de tir imposées par le plan de chasse et -ou- par des règles propres aux sociétés de chasse, souvent assorties d'amendes.

Il ne faut pas se voiler la face. Les lâchers de sangliers ont existé et continuent. Il y a une quinzaine d'années, en allant placer une ligne de fusils, j'ai vu dans la rosée les traces d'un troupeau qui venait d'une ferme isolée. Pensant qu'il s'agissait de moutons, j'ai arrêté la chasse et je suis allé voir le cultivateur. Il m'a dit qu'une trentaine de petits sangliers étaient venus le matin dans sa cour... Nous en avons tué un qui pesait une trentaine de kilos.

Il y a un mois, le 26 janvier 2007, Le journal "L'Ardennais" publiait la photo "d'une horde de près de trente sangliers" prise vers huit heures du matin par un automobiliste sur une route qui borde une grande forêt domaniale. On constate sur la photo que tous les sangliers ont la même taille, ce qui remet en cause toutes les connaissances sur le comportement de SUS SCROFA.

Il y a quinze ans, c'est à deux kilomètres de là que j'avais pris des traces de sangliers pour un troupeau de moutons...

Les consignes de restriction de tir se multiplient et prennent parfois plus de temps lors du rond de départ de chasse que les consignes de sécurité. Le but de ces restrictions imposées par les adjudicataires est de maintenir à un niveau élevé les populations de grands animaux pour fidéliser des actionnaires de plus en plus exigeants, qui ont payé cher -jusqu'à plusieurs milliers d'euros- et qui en veulent pour leur argent.

A mon avis, compte tenu de ce que j'ai pu observer sur le terrain, lors de nombreuses sorties nocturnes, l'agrainage intensif est la cause principale de l'explosion des populations de sangliers. Il permet la survie des marcassins des jeunes laies alors qu'auparavant on constatait une mortalité importante, voire une disparition de tous leurs marcassins. Aujourd'hui, une nourriture artificielle abondante, apportée à volonté dans beaucoup de territoires, permet une croissance et donc une reproduction plus précoce mais aussi la survie des marcassins, les jeunes mères ayant les moyens alimentaires d'assurer à la fois leur développement corporel et l'alimentation de leurs jeunes.

Depuis une dizaine d'années, j'entends et je lis que les grosses mémères sont à l'origine de l'augmentation des populations en oubliant le rôle de plus en plus important, voire déterminant, des laies de moins d'un an. Je connais plusieurs sociétés où le tir des sangliers de moins de 30 kilos est interdit. « *On ne va quand même pas gaspiller un bracelet pour un sac à main ...* »

Il faut avoir le courage d'évaluer au niveau national les volumes de maïs distribués pour la chasse. Dernièrement, un responsable d'une chasse de 600 hectares m'a dit qu'il n'avait utilisé " que " 18 tonnes de maïs la saison passée. La grande chasse où j'étais administrateur distribue 600 tonnes de nourriture par an aux sangliers, soit environ 40 tonnes aux 1000 hectares. De nombreuses sociétés de chasse en distribuent beaucoup plus.

J'ai été, dans les années 80, un promoteur de l'agrainage pour prévenir les dégâts de sangliers mais aussi, je le reconnais, pour augmenter des populations très faibles (2 à 3 sangliers pour 1000 hectares).

En juin 1985, j'ai participé à un stage sur le sanglier animé par Jacques VASSANT à ARC en BARROIS. Je viens de relire mes notes. Deux règles pour l'agrainage. Règle N°1 : un kilo d'orge ou équivalent par jour et par sanglier. Règle n°2 : on agraine uniquement pendant les périodes sensibles (semis, blés en lait...). Comme toujours, on retient ce qui arrange, on oublie ce qui dérange.

Aujourd'hui, on agraine partout, toute l'année, l'unité de compte n'étant plus le quintal mais la tonne de maïs. Qu'il soit distribué à poste fixe ou en linéaire ne change rien au fond du problème. Quantitativement, il s'agit d'une forme de gavage, même si le linéaire retient plus longtemps les sangliers. On a la preuve que l'on peut produire des sangliers hors de leur biotope naturel. On sait même faire du hors-sol et de l'élevage sur caillebotis.

Même si les territoires concernés sont limités, les conséquences de cette politique du tout-sanglier, du toujours plus de sangliers, sont inquiétantes.

Les chasseurs sont en train de transformer le sanglier, le symbole de l'animal sauvage, en l'inféodant à l'homme. Tous ceux qui agrainent savent que le sanglier reconnaît le bruit du moteur de leur voiture... Il y a 50 ans, on entendait parfois des sangliers en se promenant dans les bois en dehors des périodes de chasse. On ne les voyait pratiquement jamais...

On met en avant les risques de modification génétique. Ils sont réels mais les risques de modification du comportement des sangliers par intervention humaine sont aussi graves. Il est même possible que nous soyons responsables de la disparition progressive de l'anoestrus d'été qui caractérisait la reproduction du sanglier et qui le différenciait du porc domestique.

Le mode opératoire est toujours le même :

Un loueur de territoires (public ou privé) qui privilégie le PLUS DISANT.

Un adjudicataire qui recherche le meilleur rapport QUANTITE-PRIX pour satisfaire des clients qui en veulent pour leur argent. Ces clients-chasseurs présentent souvent une particularité anatomique: ils ont le bras plus long que la moyenne. Autre caractère dominant, autre anachronisme hérité de la période où l'on chassait noblement, ils peuvent avoir plusieurs bras, 50 au maximum, un bras pour 50 hectares... Tout cela leur permet de peser lourdement sur les politiques fédérales, de freiner les évolutions nécessaires, en particulier au niveau de la gestion du sanglier. (*ANACHRONISME: chose non conforme aux mœurs d'une époque...*).

Une marchandise, le sanglier qu'il faut multiplier en protégeant les laies et en leur apportant l'essentiel de leur nourriture.

Une concentration de sangliers met en péril la notion de biodiversité.

Je peux témoigner de la disparition des escargots sur un territoire de plus de 16000 hectares où il n'y a aucun traitement chimique. Voyant des coups de nez de sangliers au bord des talus, j'ai regardé. Au fond du trou, il y avait des petites billes blanches. L'escargot en train de pondre avait été mangé. De même, j'ai constaté le déterrage des plantes à bulbes, des orchidées en particulier. La prédation sur le lapin de garenne a existé et la découverte de rabouillères éventrées était banale. Celle sur les nids des faisans aussi. Je n'ai pas de certitude mais des doutes en ce qui concerne la prédation sur les chevrillards vivants.

Le sanglier est un parfait omnivore qui ne connaît pas les directives NATURA 2000 !

Le « tout sanglier » nous a fait délaisser les autres modes de chasse, celles du petit gibier de plaine, des migrateurs. Pourtant, que peut-on rêver de plus beau qu'un vol d'une centaine de palombes qui fonce sur votre cabane et d'un tir au coup du roi ?

Il faudrait faire un audit pour connaître la répartition des crédits fédéraux consacrés à chaque mode de chasse et en tirer les conséquences.

Il faut surtout faire passer aux jeunes le message que l'on peut être un chasseur heureux en dehors du sanglier.

Les dégâts de sangliers hypothèquent l'avenir de la chasse en France.

Dans les zones où la densité des sangliers est trop importante, les relations avec les agriculteurs se dégradent, demain ce sera avec les forestiers, avec les habitants des zones péri-urbaines.

Pour tenter de résoudre le problème des dégâts, nous usons nos énergies (combien d'heures de discussion en conseil d'administration ?) et nous gaspillons beaucoup d'argent. Rien que pour payer les estimateurs, les chasseurs ardennais versent plus de 60 000 euros. C'est combien pour toute la France ?

Cet argent qui n'apporte rien à la chasse serait bien utile pour faire des recherches, sur les maladies du lapin de garenne par exemple, un des rares gibiers pouvant enrayer notre chute démographique.

Le problème des dégâts de sangliers empoisonne le monde de la chasse. J'en veux pour preuve les difficultés qu'éprouvent les fédérations à concilier sécurité budgétaire et justice. Les mesures prises diffèrent dans chaque département mais beaucoup de chasseurs pensent qu'ils paient pour les autres.

Pourquoi butons-nous depuis des décennies sur ce problème des dégâts ?

Nous hésitons peut-être sur les mesures à prendre à cause du flou qui entoure le statut de fait du sanglier. Le sanglier n'est plus le gibier sauvage, le RES NULLIUS accessible à tous les chasseurs. Du fait du plan de chasse qui me donne ou qui me refuse le droit de le tuer, du fait d'un agrainage intensif qui le retient sur mon territoire dans une sorte d'enclos virtuel, le sanglier m'appartient en fait, devient RES PROPRIA. Je souhaite que des juristes éclairer ma lanterne sur cette question essentielle. La taxe à l'hectare correspond mieux au statut de RES NULLIUS et le bracelet à celui de RES PROPRIA.

Les fédérations doivent choisir entre la sécurité budgétaire qu'assure une taxe à l'hectare et la justice mieux garantie par le bracelet. Un mélange des deux systèmes peut exister.

En fait, les deux systèmes peuvent fonctionner si l'on a le courage, d'une part de raisonner au niveau de chaque chasse, d'autre part d'élargir fortement la fourchette des taxes. On peut très bien envisager que la chasse-réservoir, la chambre à coucher centrale, paie un bracelet à 150 euros et qu'une petite chasse de bordure paie un bracelet à 5 euros. On peut aussi envisager que la chasse-réservoir paie une taxe à l'hectare beaucoup plus élevée que la chasse voisine.

Un calcul simple montre que pour une chasse qui tue 100 sangliers sur 1000 hectares, un bracelet à 50 euros correspond à une taxe à l'hectare de 5 euros. Il est facile pour chaque chasse de faire varier les paramètres pour comparer.

La taxe à l'hectare est très favorable pour les chasses qui font de gros tableaux si la fourchette de prix est trop étroite. C'est ce qui se passe dans les Ardennes. J'ai calculé que la chasse ardennaise qui tue 250 sangliers sur 1100 hectares paierait environ 32 000 euros de plus si elle était dans l'Aisne ! Il est injuste d'alléger la charge financière des chasseurs qui sont responsables de l'explosion des populations de sangliers et des dégâts et de faire payer ceux qui font souvent bredouille, parfois toute la saison.

Nous savons tous que le problème des dégâts ne peut prendre fin qu'en diminuant les populations de façon drastique. (*DRASTIQUE: adjectif. Se dit des purgatifs énergiques*). Nous avons tous les moyens juridiques pour contraindre la minorité de chasseurs qui, pour des raisons financières traînent les pieds, à le faire. Ayons le courage d'agir!

Aucune solution ne sera bonne, elle sera seulement moins mauvaise. Plus nous attendrons, plus la situation de la chasse deviendra difficile car nos partenaires (agriculteurs, forestiers, utilisateurs de la nature...) seront de plus en plus exigeants.

L'abondance du sanglier fait naître une population de chasseurs-tueurs préoccupés par le tableau. On rencontre couramment aujourd'hui des chasseurs qui affichent plus de 30 sangliers à leur compteur personnel en une saison. Un ami, chasseur ardennais, excellent tireur, a dépassé cette saison la barre des 1000, avec un score de 1020 sangliers au 28 février 2007. Il n'a pas le record de France...

Les tableaux globaux mériteraient d'être analysés car le nombre de sangliers tués augmente mais le nombre de ceux qui les tuent diminue. Pour le sanglier, on peut parler d'une chasse à deux vitesses. Il existe des chasseurs pouvant chasser sur plusieurs territoires et des chasseurs SDF, les Sans Domaine Faunistique.

Dans de nombreuses sociétés se met en place une sorte de bourse où l'on revend des journées de chasse. Bonjour la convivialité...

La chasse au sanglier obéit aujourd'hui aux lois du marché. Le sanglier a le privilège de disposer d'une revue spécialisée. C'est la preuve qu'il génère des flux financiers importants. Tous les douze ans, la location des forêts domaniales amène une flambée des prix. Dans les Ardennes, avec seulement 20% des surfaces boisées et environ 10% des chasseurs, les domaniales entraînent toutes les autres chasses dans une course à l'argent car les propriétaires de forêts privées s'alignent aussitôt sur les tarifs des domaniales. Les chasseurs, et eux seuls, se tirent une balle dans le pied. Pour les jeunes chasseurs, c'est une balle dans la tête car ils ne peuvent pas consacrer un ou deux mois de salaire pour se payer une action de chasse au gros gibier. Leurs épouses qui en général travaillent préfèrent garder cet argent pour partir en vacances avec les enfants.

Cette discrimination par l'argent est à l'origine des phénomènes de « rattente », à la limite du braconnage. Comment empêcher les chasseurs des territoires de bordure de s'exciter lorsqu'ils connaissent les tableaux réalisés par leurs voisins des grandes chasses, qu'ils entendent les rafales de carabines et qu'ils subissent des dégâts s'ils sont agriculteurs ?

Il est illusoire de croire que nous résoudrons le problème des immigrés clandestins attirés par nos richesses en mettant des clôtures électrifiées comme cela se fait à GIBRALTAR et en augmentant les forces de police. Il faut leur donner les moyens de manger chez eux en Afrique.

Il est tout autant illusoire de croire que l'on résoudra le problème des « rattaqueux » qui guettent la sortie des sangliers autour des grandes chasses en interdisant le tir sur les petits territoires et en multipliant les contrôles. Il vaut mieux leur donner quelques sangliers à tirer en exigeant en contrepartie le respect des règles de sécurité et du calendrier.

Les plans de chasse ont fait la preuve depuis 40 ans de leur efficacité pour le chevreuil, le cerf, le perdreau ... Ils sont vécus par les chasseurs comme un outil pour augmenter ou maintenir les populations mais pas pour les diminuer. Il est vain de croire qu'un changement de mentalité est possible à court terme.

Dans les Ardennes, le plan de chasse du sanglier a été étendu à l'ensemble du département en 2004. Il est impossible d'évaluer son impact car de nombreux sangliers tués ne sont pas bagués. Le sanglier garde l'image du nuisible que l'on peut tuer sans courir de risques et ceux qui trichent se disent non sans raison que les plaintes finiront à la poubelle. Comme pour l'impôt, la fraude aux bracelets « sanglier » est un sport national. Tous les chasseurs qui vivent en zone rurale le savent bien. On peut dire que le plan de chasse du sanglier a contribué à renforcer l'envie de tricher chez certains chasseurs.

Des solutions existent pour ramener les populations de sangliers à un niveau compatible avec les ressources naturelles du biotope, pour que le sanglier redevienne un gibier sauvage.

Une remarque préalable : les problèmes de surpopulation du sanglier concernent une minorité de chasses, même si leurs conséquences affectent tous les chasseurs. Il faut donc cibler géographiquement les mesures à prendre. Chaque gestionnaire doit répondre de ses actes, pas de ceux du voisin.

Il faut d'abord libérer le tir dans les régions concernées en abandonnant pendant le temps nécessaire les mesures de protection des laies, l'obligation de sélectionner en fonction du poids, ce qui amène souvent les chasseurs à ne pas tirer pour éviter une amende. Il est très difficile, pratiquement impossible, de déterminer le sexe d'un sanglier qui court. Avec l'âge, les temps de réaction augmentent et il est souvent trop tard pour tirer. Je peux en témoigner ! La proportion de chasseurs âgés augmente...

Il faut un moratoire pour les plans de chasse "sanglier". Les plans de chasse ont fait leurs preuves pour le chevreuil, le cerf, le perdreau mais ne marchent pas pour le sanglier. On ne conduit pas une voiture de course comme un tracteur. Le sanglier, c'est du 300 % à l'année, ce n'est pas du 30%...

Il faut encourager le tir individuel d'été, hors plan de chasse, en l'encadrant réglementairement pour éviter des dérives sur le plan de la sécurité. Ces tirs devraient concerner tous les territoires riverains des chasses –réservoirs à sangliers. Il faut revenir au droit d'affût en l'encadrant mieux.

Il faut allonger la période de chasse jusqu'à la fin du mois de février dans tous les départements. Comment peut-on demander aux chasseurs de faire un effort pour réduire les populations et leur interdire de chasser le sanglier après le 31 janvier ? Il est incohérent d'arrêter la chasse le 1^{er} février et d'organiser deux mois après des battues administratives sur les territoires où les plans de chasse n'ont pas été réalisés. Ces battues génèrent des haines tenaces entre les groupes de chasseurs et cela nuit à l'image de la chasse.

Il faut tirer les marcassins rayés. C'est nous, chasseurs, qui en agrainant avons déséquilibré les cycles de reproduction et permis aux marcassins de survivre en hiver. J'ai suivi une fois en février sur une place d'agrainage un groupe de marcassins dont la mère avait été tuée. Ils ont tous survécu malgré deux semaines de neige. Il vaut mieux, pour l'éthique de la chasse, qu'ils finissent proprement avec une balle de carabine que d'être dévorés vivants par une meute de chiens comme cela se produit très souvent. Depuis toujours le tir des marcassins en hiver fait partie du travail des gardes-chasses allemands.

Ayons le courage de corriger nos erreurs, même si "ça ne fait pas beaucoup de viande".

Il faut agir sur le facteur principal -l'agrainage- mais progressivement. Un arrêt brutal pendant la période de fermeture de la chasse risquerait de faire exploser les dégâts sur les cultures.

Il faut les réguler et les interdire en dehors des périodes sensibles dès qu'un niveau raisonnable de population sera atteint. Dans les Ardennes, c'est en 2003-2004 que l'on a réalisé le plus gros tableau avec 7900 sangliers tués, ce qui correspond à plus de 50 animaux pour 1000 hectares de bois. Un tel niveau de population génère trop de problèmes. Jusqu'en 1990, on prélevait environ 10 sangliers pour 1000 hectares. On pourrait se baser sur un objectif moyen d'une trentaine de sangliers prélevés pour 1000 hectares boisés. Cela donnerait un tableau global raisonnable de 4500 sangliers.

Dans le massif ardennais où les risques de dégâts sont faibles, on pourrait monter jusqu'à 50 sangliers aux 1000 hectares et descendre en dessous de 10 dans les zones céréalières du sud du département.

Il est évident que le prélèvement moyen pour 1000 hectares doit varier en fonction du biotope. J'ignore totalement ce qu'un territoire de garrigues peut supporter.

La réflexion ne peut être menée qu'au niveau local avec l'ensemble des acteurs de terrain.

L'agrainage pendant les mois d'ouverture de la chasse doit être strictement interdit. Aucun argument valable de nature technique ou éthique ne peut être avancé pour justifier cette pratique. Les périodes de risques pour les cultures se situent en période de fermeture de la chasse.

Tirer un sanglier dans une enceinte où se trouve un agrainage est aussi contraire à l'éthique du chasseur que le tir d'un perdreau sur un poste d'agrainage.

Si l'on supprime l'agrainage pendant les mois d'hiver, on va progressivement réussir à faire sortir les sangliers des zones où ils sont actuellement concentrés. Cela aboutira à terme à un meilleur équilibre géographique des populations et permettra aux chasses riveraines de tirer des sangliers sans avoir recours à des méthodes douteuses (chasse le même jour, rattente ...)

Cette interdiction d'agrainage pendant la période de chasse est une mesure de bon sens qui doit faire l'unanimité chez les chasseurs honnêtes et peut être décidée pour la saison 2007-2008 par les assemblées générales des fédérations qui se tiendront prochainement.

C'est une mesure qui doit permettre de jauger la volonté de nos dirigeants de moraliser la chasse du sanglier en France.

Pour freiner les agrainages, il faut faire payer aux chasseurs le prix de revient réel du maïs. Actuellement, par le jeu des subventions, les contribuables, y compris les non-chasseurs, y compris les adhérents du R.O.C, en financent près de la moitié.

Il faut étudier les possibilités de transférer la gestion des forêts domaniales à des syndicats de communes. Les élus de ces structures sont beaucoup plus proches des habitants et n'obéissent pas uniquement aux lois du marché.

L'état vient de transférer la gestion des routes nationales, demain il va transférer la gestion des universités. Il est normal d'envisager le transfert de la gestion des forêts domaniales. Par le jeu de conventions qui existent déjà pour de nombreuses forêts communales, les personnels de l'O.N.F gèreraient la production forestière et les communes auraient la maîtrise de la chasse. Ce serait une bonne chose pour le maintien d'une chasse populaire.

A la politique actuelle du plus-disant basée uniquement sur l'argent, il faut substituer une politique du mieux-disant qui prévoirait par exemple un contrôle des connaissances des candidats aux adjudications. On devrait s'appuyer sur l'expérience de l'A.N.C.G.G qui a mis en place depuis plusieurs années un brevet "Grand Gibier" avec une option "Gestionnaire".

L'éthique cynégétique y trouvera son compte...

Je suis quelquefois invité dans des sociétés de chasse sur des bois communaux. J'y retrouve avec un grand plaisir la compagnie de chasseurs jeunes et la mixité sociale que l'on connaissait un peu partout il y a une trentaine d'années.

Pour conclure, je voudrais témoigner qu'il peut y avoir une vie de chasseur heureux en dehors du sanglier, prouver aux jeunes qui veulent nous rejoindre que la solidarité entre les chasseurs existe encore au-delà des modes de chasse, au-delà de l'argent.

J'ai la chance d'habiter dans une région où je peux encore tirer un perdreau à l'arrêt de mon chien, chasser la palombe avec des appelants, chasser la grive, le canard.

Dans cette région où se tient le colloque subsistent une quinzaine de tenderies à vanneaux aux filets, une chasse traditionnelle par excellence. Avec l'aide des fédérations de chasseurs, au niveau national et départemental, nous avons maintenu cette tradition, en luttant à un très haut niveau (Conseil d'état, Cour européenne de justice...) Le poids de près d'un million et demi de chasseurs pour défendre quinze collègues, cent mille pour un. Quel beau symbole pour les jeunes !

Je suis confiant car nous connaissons les données du problème grâce aux recherches sur le sanglier menées par les techniciens de l'O.N.C.F.S, de l'O.N.F, des fédérations. Nos connaissances scientifiques sur l'éco-éthologie du sanglier sont récentes, datent de moins d'une trentaine d'années. Ceux qui ont initié ces recherches blanchissent encore sous le harnais ! De nombreux jeunes techniciens intègrent les équipes, gage d'avenir pour la chasse.

Comme chasseur de base, je voudrais rendre hommage à tous à travers deux régionaux de l'étape : François MAGNIEN, de l'O.N.F (il y a aussi du bon dans cet organisme) que j'ai connu comme stagiaire lors d'un stage de recherche au sang près de Verdun et Jacques VASSANT d'avant -et de- l'O.N.C.F.S qui m'a fait découvrir la vraie vie d'un sanglier que je croyais venu de Pologne. Pour le remercier, je me suis souvent mis les mains dans la (en 5 lettres...) pour lui fournir des tractus génitaux de laies en vue d'étudier les taux de reproduction.

Pour les jeunes qui liront ce texte, je veux dire quel était le niveau de connaissance du sanglier lorsque j'avais leur âge en citant quelques lignes écrites au milieu du 20^{ème} siècle par un médecin, grand peintre animalier, bon naturaliste sauf pour le sanglier : le docteur OBERTHUR.

"D'où viennent les sangliers ? Ils se déplacent toujours de l'est à l'ouest et au sud-ouest, suivant les mêmes itinéraires. Les grands foyers de l'espèce se trouvent en Perse, au Caucase, en Hongrie, en Allemagne et en Pologne ; le mittel-Europa est pour nous l'agent "distributeur".

Les deux points d'invasion pour notre pays sont la trouée de Belfort avec rassemblement dans la forêt de Hart et la région Belgique-Luxembourg, avec les forêts de Lorraine et l'Ardenne pour la concentration.

A chaque invasion, c'est toujours la même histoire ; on voit arriver des compagnies d'animaux adultes d'abord, par petits groupes ; ce sont les éclaireurs, puis viennent les grandes bandes d'animaux de toutes tailles, moins les tout petits marcassins, naturellement, et la marche vers l'ouest continue.. En pleine émigration, rien ne les arrête..."

Avec ces positions, le docteur OBERTHUR n'obtiendrait pas le brevet grand gibier mais il était riche et serait considéré comme un adjudicataire sérieux par l'O.N.F.

Aujourd'hui, nous avons la science grâce au travail de tous les techniciens, les anciens mais aussi beaucoup de jeunes.

Avons-nous la conscience ? Ce n'est pas l'affaire des techniciens. Cela relève de notre responsabilité, nous les chasseurs, avec nos dirigeants en première ligne.

Aujourd'hui, l'explosion des populations de sangliers nous pose un problème difficile à régler. Pour assurer l'avenir de la chasse et pour que demain de jeunes chasseurs puissent assurer la relève, nous devons réussir à le maîtriser. Nous connaissons les solutions, ayons le courage de les appliquer pour que ce magnifique gibier fasse à nouveau rêver les chasseurs.